

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1063 DU 29 JUIN 1966 :

n° 1063

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 juin 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

La Société Civile Immobilière Somalienne, dont le siège est à Djibouti, est autorisée à acquérir un terrain bâti sis à Djibouti, rue d'Ethiopie, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 120 au nom de la Compagnie Européenne Immobilière et Commerciale (ex Compagnie de l'Afrique Orientale).